

PETIT GLOSSAIRE DE

L'URBANISME PARTICIPATIF





INTRODUCTION

L'urbanisme est décidément un concept « caméléon ». Réglementaire, opérationnel, stratégique, voici qu'il se décline aujourd'hui en « participatif » !

Que ce soit en aménagement, en matière de réhabilitation ou encore de construction, l'urbanisme participatif n'est en effet plus une option ! Ni consommateurs, ni assistés, les habitants, futurs usagers, revendiquent d'apporter leurs compétences au moment des différentes étapes de fabrication d'un projet.

L'urbanisme participatif permet non seulement de construire des projets plus adaptés aux besoins et usages, mieux acceptés mais aussi mieux appropriés par ceux à qui ils sont destinés. Avec ce glossaire de l'urbanisme participatif, le CAUE de Lot-et-Garonne vous propose de (re)visiter les thèmes et outils à adopter pour que la participation bénéficie à tous vos projets !

Nathalie Hérard, architecte-urbaniste
Directrice du CAUE47



Pendant deux ans, le CAUE47 a porté un dispositif d'expérimentations visant à accompagner le réenchantement des villages du Lot-et-Garonne : RURAL Studio 47. Soutenu par la région Nouvelle Aquitaine, RURAL Studio 47 était basé sur une approche globale et collaborative. Il a permis de tester et développer des processus de projets concrets pour renforcer l'attractivité du territoire tout en prônant les valeurs d'un urbanisme frugal et participatif !

En sollicitant les habitants dès le début du processus, RURAL Studio 47 a redonné à l'usager un rôle central dans le projet, indispensable à la réussite et à l'appropriation des futurs espaces de vie.

Ce *petit glossaire de l'urbanisme participatif* est la synthèse des thèmes abordés durant ces deux ans d'expérimentations. Imaginé comme un outil à destination des élus et des acteurs de l'aménagement, il vise à faciliter le développement de projets ancrés dans le territoire et plus proche des attentes des habitants.



• **Acceptabilité & Appropriation** •

On appelle acceptabilité le niveau de soutien ou d'adhésion des participants à un projet. Tandis que l'appropriation correspond à l'engagement actif des usagers dans la gestion et l'utilisation d'un espace (privé, public ou commun). Pour que les habitants se sentent bien dans leurs lieux de vie et qu'un projet soit réussi, ces deux notions sont nécessaires. En les incluant dans la réflexion et la prise de décision, l'urbanisme participatif favorise un sentiment d'appartenance, ce qui entraîne une meilleure acceptabilité et appropriation du projet.

• **Agriculture** •

L'agriculture, qui englobe la culture des plantes et l'élevage des animaux, est essentielle en aménagement du territoire. Elle garantit la sécurité alimentaire, stimule l'économie locale, préserve l'environnement, contribue à l'identité culturelle des régions et façonne les paysages. Intégrer l'agriculture dans les politiques de développement territorial est crucial pour la préservation des terres agricoles et la gestion durable des ressources. Les démarches participatives sont aussi l'occasion de sensibiliser autour du milieu agricole et d'encourager une cohabitation vertueuse entre espaces cultivés et espaces habités.

• **(A)ménager** •

Les projets d'aménagement sont l'occasion de prendre soin d'un environnement et de ses particularités, en incluant la biodiversité. L'idée de "ménager" les espaces pour éviter de les "sur aménager" c'est de concevoir des aménagements simples et sobres, adaptés à l'évolution des usages et des modes de vie. C'est aussi les penser pour qu'ils aient l'air d'avoir toujours été là. Une vision globale du devenir des lieux et la participation des habitants sont essentielles pour des projets réussis. Il est conseillé de prendre appui sur une maîtrise d'œuvre qualifiée : architecte, paysagiste concepteur ou urbaniste.

• **Aménités** •

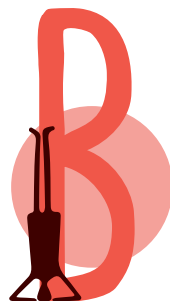
Ensemble des éléments qui forment le charme naturel d'un endroit, ce petit truc qui attire les gens, qu'ils y vivent ou qu'ils y passent un moment. Cela peut être tout ce qui est naturel, comme le paysage ou le climat, mais aussi les éléments créés par l'homme qui rendent un lieu encore plus séduisant : aménagements publics, éléments patrimoniaux, équipements culturels, un pot de fleur au pied d'une façade ou une petite sculpture bien placée.. Cultiver ces aménités, c'est jouer avec la poésie qu'il y a derrière chaque lieu. C'est valoriser les singularités et les gens qui le façonnent et le rendent spécial. L'urbanisme participatif, grâce aux habitants, aide à les repérer et à les magnifier dans le projet.

• Architecte •

Concepteur qui intervient sur la construction, la réhabilitation, l'adaptation des paysages, des édifices publics ou privés, à usage d'habitation, professionnel, industriel, commercial... Son concours est obligatoire pour l'établissement du projet architectural faisant l'objet d'une demande de permis de construire. L'architecte répond aux attentes de chaque usager en veillant au respect de l'intérêt collectif, son rôle est essentiel pour garantir la transformation de la commande de la *maîtrise d'ouvrage* (p.15) en réalisations fonctionnelles, esthétiques, et adaptées aux contraintes du projet (contexte socioculturel, site d'implantation, impératifs économiques, réglementation, ...). Dans les démarches de concertation, il peut agir en tant que *médiateur* (p.16) entre les parties prenantes et traduire les besoins des participants en solutions concrètes.

• Autrement •

Faire projet «autrement», construire «autrement»... derrière ces formulations qui peuvent paraître galvaudées se cache une véritable remise en question de nos pratiques dans la façon de ménager nos territoires et de façonner nos cadres de vie. Face aux enjeux écologiques, sociologiques et économiques que nous rencontrons, l'urbanisme participatif bouscule nos habitudes pour imaginer des aménagements vertueux et singuliers !



• Bail à réhabiliter •

Le «bail à réhabiliter» est un dispositif visant à favoriser la rénovation et la réhabilitation de logements anciens ou dégradés. Il implique généralement la collaboration entre les propriétaires de logements à rénover et des organismes publics ou privés spécialisés dans la réhabilitation urbaine. Ce bail permet au preneur d'engager des travaux de rénovation et de mise en conformité du logement. En échange de ces travaux, le propriétaire cède temporairement la gestion locative du logement au preneur.

• Biens communs •

Ce sont les ressources, les espaces, les richesses considérés comme appartenant à tous. Ils transcendent la propriété individuelle ou publique, privilégiant l'intérêt collectif : l'eau, l'air, les espaces verts, le patrimoine immatériel... Trois piliers les soutiennent : une ressource (matérielle ou immatérielle), une communauté, et des règles pour partager et préserver.

Les temps de concertation permettent de sensibiliser le public autour de ces biens communs et des règles nécessaires pour leur sauvegarde. Ils peuvent aussi être l'occasion de définir ensemble les ressources à valoriser dans les aménagements projetés.

• BIMBY •

Bimby pour “build (ou beauty) in my back yard”, a un principe simple : ajouter une deuxième maison dans un jardin qui n'en compte qu'une seule et produire ainsi, sans étalement urbain, une nouvelle offre de logement avec un extérieur. Il permet de faire de la densification douce en optimisant de grandes parcelles déjà urbanisées.

Les collectivités peuvent encourager le recours à cet outil de l'urbanisme participatif à l'aide de subventionnement ou de mise à disposition d'ingénierie, si leurs documents d'urbanisme le permettent. Toutefois, ce type de démarche ne peut être mis en œuvre qu'à travers une collaboration avec les propriétaires privés.

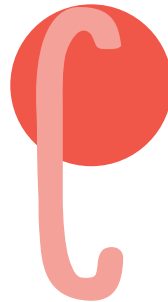
• Biodiversité •

La biodiversité englobe toutes les formes de vie, végétales et animales. Sa préservation est aujourd'hui une préoccupation majeure et les habitants y sont particulièrement sensibles. L'urbanisme participatif permet de mieux faire comprendre son intérêt aux différentes échelles territoriales pour lutter contre l'artificialisation des espaces naturel et agricoles. Il facilite aussi la mise en œuvre de solutions de préservation : la valorisation de la trame verte et bleue (cours d'eau, forêts, bosquets, haies, zones humides...), la gestion aérienne des eaux pluviales (noues...), la désimperméabilisation, la *gestion différenciée* (p.14)....

• Bricolage (urbain) •

Le «bricolage urbain» est l'idée que les habitants transforment directement et de manière créative leur cadre de vie, à petite échelle. C'est une forme d'urbanisme participatif qui offre une opportunité à chacun de contribuer

à rendre son quartier plus convivial et vivant, d'expérimenter des idées, de réenchanter certains lieux en agissant concrètement malgré les ressources limitées. (cf. *chantier participatif* > p.8, *expérimentation* > p.12)



• Cadre (de la concertation) •

On désigne par « cadre de la concertation » à la fois la définition du projet, l'organisation opérationnelle et les règles du dialogue. Le cadre est là pour garantir l'identification, par chacun des participants, les objectifs et l'objet de la démarche. Il détermine les relations de travail entre les participants et rappelle les bases d'une collaboration saine, conforme aux principes de la concertation (inclusion, écoute, bienveillance,...). Enfin, il détermine le niveau d'engagement des participants dans le processus de décision. (cf. *niveaux de concertation* > p.9) Cela peut paraître évident mais c'est une étape à ne surtout pas négliger car c'est l'existence de ce cadre qui va permettre l'investissement de chacune des parties prenantes et garantir un processus participatif efficient.

• **Cartographie participative** •

Outil qui permet aux participants d'une démarche de concertation de contribuer activement à la création et à l'enrichissement d'une carte ou d'un plan commun (photo aérienne, plan cadastrale, carte IGN, carte mentale, ...) en partageant leurs connaissances et leurs expériences. Cela favorise une représentation plus précise et complète de l'espace en tenant compte des perspectives locales, des détails et des éléments subjectifs souvent omis par les cartographies traditionnelles. La cartographie participative facilite la collaboration, la prise de décision et la sensibilisation aux enjeux locaux.

• **Chantier (participatif)** •

Réalisation d'un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement dans lequel s'impliquent des volontaires. Plutôt que de faire appel uniquement à des professionnels, les participants contribuent avec leurs compétences, leur temps et leurs ressources pour mener à bien le projet. Les chantiers participatifs favorisent l'apprentissage mutuel, renforcent les liens sociaux et permettent la réalisation à court terme de petits aménagements impulsant le réenchantement des centres-bourg ou centres-villes ! (cf. *bricolage urbain* > p.7, *préfiguration d'usages* > p.18, *expérimentation* > p.12)

• **Circuit court** •

Méthode de commercialisation de produits, en particulier les productions agricoles, où il n'y a pas d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur final. Le recours aux circuits courts favorise la proximité, réduit les distances de transport, permet une meilleure traçabilité

des produits. Il est le moyen de contribuer à l'économie locale tout en privilégiant des méthodes de production plus durables et respectueuses de l'environnement.

• **Co-construction** •

Cf. les *différents niveaux de concertation* >>>

• **Communication (et confiance)** •

La communication et la confiance sont essentielles dans les démarches de concertation car elles favorisent un dialogue ouvert et constructif entre toutes les parties. La transparence dans la communication est primordiale pour que la confiance s'installe. Cela crée un environnement propice à l'engagement et à la coopération, indispensable pour parvenir à des solutions pour tous. En fin de compte, une bonne communication renforce la légitimité du processus.

• **Concepteur** •

Professionnel qui travaille sur la conception, la planification et la mise en œuvre de projet de construction ou d'aménagement de l'espace urbain. Il peut s'agir d'architectes, d'urbanistes ou de paysagistes. Le recours à des concepteurs est primordial. Dans le cadre de démarches de concertation, le concepteur joue un rôle central en tant que médiateur entre les différentes parties prenantes. En mettant ses compétences au service du projet pour développer une vision globale, il facilite la traduction des besoins des usagers en solutions concrètes et permet la mise en œuvre d'aménagements qualitatifs, "sur-mesure" et durables.

• **Concertation** • La concertation est inhérente à l'urbanisme participatif : elle permet de partager le processus de conception et de réalisation avec l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des résidents, des élus, des employés municipaux, des associations... Les futurs usagers sont les mieux placés pour apporter

des éléments de réponse et légitimer la prise de décision. Plus qu'une simple transmission d'information ou qu'une consultation ponctuelle, il s'agit d'encourager les processus de concertation véritables de co-construction pouvant aller jusqu'à la co-décision.

• Les différents niveaux de concertation •

La concertation se décline en différents niveaux, chacun apportant une nuance particulière au degré d'implication des participants dans le projet :

4. Co-décision : C'est le niveau ultime de la concertation, où la communauté devient le chorégraphe principal. La population est associée à l'action publique et aux décisions. Les citoyens jouent un rôle actif dans le portage de projet, de la conception à la mise en œuvre.

3. Co-construction : À ce stade, les participants sont pleinement impliqués dans la conception du projet. Ils travaillent main dans la main avec les décideurs pour élaborer des solutions. Des processus de discussion sont engagés, pouvant donner lieu à des ajustements ou des modifications éventuelles d'un projet.

2. Consultation : Les citoyens sont invités à donner leur avis, à exprimer leurs préférences et à poser des questions. Cela permet de connaître l'opinion mais cet avis est purement consultatif, il n'entraîne aucune obligation de décision conforme.

1. Information : Au niveau le plus élémentaire, il s'agit de fournir des informations aux citoyens sur un projet en cours. Présenter des éléments objectifs et pédagogiques (idées, faits, décisions) à la population concernée par les projets. L'objectif est de donner les clés du projet et de ses enjeux.



• Conduite de projet •

Recouvre l'ensemble des actions que va engager un maître d'ouvrage pour parvenir à la réalisation de son opération : choix du site, la définition des besoins, sélection d'un maître d'œuvre, mobilisation des futurs usagers... La qualité d'une réalisation dépend souvent d'une bonne conduite de projet et d'un bon dialogue entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre. L'urbanisme participatif pose donc comme préalable que la conduite de projet soit assurée et qu'elle intègre une participation des utilisateurs du futur aménagement ou construction. (cf. *maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'usage et maîtrise d'œuvre* p.15-16)

• Convention d'occupation temporaire •

Accord contractuel entre une entité propriétaire ou gestionnaire d'un espace (souvent une autorité publique) et un utilisateur (ou un groupe d'utilisateurs) qui souhaite occuper cet espace pendant une période déterminée (de 3 mois à 3 ans renouvelables). Les conventions sont fréquemment utilisées pour permettre des projets, activités ou initiatives à court terme, comme des projets artistiques, culturels, communautaires, économiques ou environnementaux. Ce type de convention est un outil de l'urbanisme participatif. Il permet d'exploiter des espaces ou des lieux sous-utilisés ou vacants de manière *transitoire* (p.20)

• Convivialité •

Pour cultiver la convivialité durant les processus de concertation, rien de mieux que d'associer des moments d'échanges informels aux temps de travail : collation, repas en auberge espagnole, manifestation culturelle, restitution festive...



• Délaissé •

Désigne un lieu, terrain ou bâtiment, inutilisé depuis une période significative. On parle aussi couramment de «friche» (industrielle, agricole ou commerciale). Par extension, les zones mal considérées dans les politiques d'aménagement du territoire peuvent aussi être appelées «délaissés» : les espaces résiduels de la périphérie, les marges du péri-urbain, les abords de voirie et le foncier disponible des lotissements pavillonnaires, ... À l'heure de la lutte contre l'étalement urbain, ces espaces représentent des ressources foncières. La réhabilitation et la réutilisation de ces zones au potentiel sous-exploité sont facilitées par les outils de l'urbanisme participatif. Ils encouragent à reconsidérer ces *délaissés* comme l'opportunité de repenser nos pratiques de production de l'espace et nos modes d'habiter.

• Démocratie (du faire) •

Concept qui met l'accent sur la participation active des citoyens dans la prise de décision, mais aussi la création et la mise en œuvre de solutions concrètes. Plutôt que de se limiter à des discussions ou des débats, la démocratie «du faire» encourage les individus à s'engager

directement dans des projets pratiques et des initiatives collectives. (cf. *bricolage urbain* > p.7 , *chantier participatif* > p.8 , *expérimentation* > p.12)

L'urbanisme participatif renforce l'idée que l'action collective et la participation directe peuvent compléter les processus traditionnels de prise de décision.

• **Diagnostic en marchant** •

[aussi appelé promenade commentée, balade exploratoire...]

Déambulation, en groupe et sur un territoire donné, qui permet de recueillir in situ les observations des participants sur les espaces étudiés. Ces informations obtenues, souvent d'ordre technique, aident à repérer les atouts et les faiblesses des lieux. Ces données participent à une meilleure compréhension des préoccupations, des attentes et des habitudes des participants. C'est un outil participatif de diagnostic du territoire. Il est généralement le point de départ d'une dynamique collective et permet de renforcer le lien social entre les différents acteurs.

• **Densité** •

La densité urbaine mesure la concentration de population dans une zone donnée. L'attractivité des centralités existe grâce à une forme de densité. Car la densité permet l'intensité : plus de gens, plus d'activité, plus de vie ! En aménagement, la densité ne se limite pas à la hauteur des bâtiments, elle peut varier aussi suivant le découpage parcellaire et l'implantation des bâtiments (mitoyenneté...). La densité «désirable» varie selon les territoires, mais dans le contexte actuel de lutte contre l'étalement urbain et d'objectif

de zéro artificialisation nette, la densification est une priorité de tous. La concertation avec les habitants et l'implication de concepteurs qualifiés sont essentiels pour déterminer le niveau de densité souhaité et trouver un équilibre entre densification et qualité de vie.



• **Écologie** •

La notion d'écologie correspond à l'étude, la prise en compte et la gestion des interactions entre les êtres humains et leur environnement naturel. Dans les projets urbains, cela implique de concevoir et de planifier les aménagements qui encouragent une coexistence durable entre les deux. Pour cela, il est nécessaire de développer une vision d'ensemble de son territoire et ses enjeux. La participation facilite la prise en compte des acteurs, des flux et des situations variés, tout en intégrant les impératifs de la transition écologique, notamment l'économie circulaire et le recours aux circuits courts.

• **Économie circulaire** •

Activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échanges fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement. Cela peut se traduire par : la réutilisation des matériaux, la création de jardins communautaires et de lieux de compostage, le partage et la mutualisation des espaces (stationnements, espaces de travail...), le développement de mobilités douces (covoiturage, le vélo et la marche), le réaménagement de bâtiments anciens pour de nouveaux usages... Dans les projets d'aménagements urbains, la participation facilite la compréhension, la mise en œuvre et la gestion de ce type d'approche.

• **Engagement** •

L'engagement, c'est celui des citoyens qui donnent leur temps, leurs idées, leurs aspirations pour contribuer au projet. C'est aussi celui des élus et des concepteurs qui jonglent, avec toutes ces idées, les mélangent, les priorisent et les transforment en projets concrets.

• **Étude de faisabilité en actes** •

L'étude de faisabilité classique aborde les aspects techniques, économiques et juridiques d'un projet pour vérifier sa faisabilité en termes de conception, de planification et de programme. Elle analyse les besoins, estime les coûts, et explore différentes solutions en fonction du cahier des charges du client. En revanche, l'étude de faisabilité en actes va plus loin : à travers l'*expérimentation* (p.12) et la *permanence (ou résidence) architecturale*

(p.18), elle ouvre de nouvelles perspectives et permet de créer le programme avec les parties prenantes.

• **Existant (faire avec)** •

L'existant, le «déjà là», c'est la matière première du projet. Le réenchèvement d'une centralité ou d'un espace public se traduit par la prise en compte et la valorisation des ingrédients qui le composent et caractérisent, comme les éléments patrimoniaux, les ambiances et la matérialité, la trame de la végétation existante... À partir de cet état initial, il devient possible de jouer avec le génie du lieu car c'est le lieu qui doit inspirer l'aménagement et non l'inverse. La participation facilite l'identification de ces éléments. (cf. *aménités* > p.5)

• **Expérimentation** •

Exploration de nouvelles approches ou pratiques pour améliorer la planification et la conception des espaces urbains. Cela peut inclure les démarches de participation habitante (processus de concertation, chantiers ou budget participatifs, ...), la mise en œuvre d'aménagements temporaires, la rénovation participative, la conception *réversible* (p.19) et la mise en place de *partenariat public/privés* (p.17)...

Expérimenter est essentiel pour faire émerger de nouvelles pratiques et continuer de créer des environnements urbains adaptés aux besoins et aux aspirations des habitants tout en faisant face aux enjeux actuels.



• Foncier •

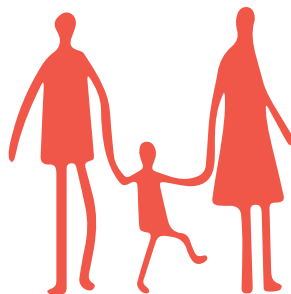
Le foncier désigne ce qui touche aux terres en tant que fonds, c'est-à-dire en tant que richesse ou propriété. Il revêt une importance cruciale dans le domaine de l'aménagement du territoire. Historiquement, l'expansion du foncier à urbaniser est considérée comme une condition sine qua non du développement des collectivités, qu'elles soient urbaines ou rurales. Toutefois, l'arrivée du *Zéro Artificialisation Nette* (ZAN > p.22) remet en question cette approche, obligeant ainsi à une réévaluation de l'utilisation des terrains existants. Il existe d'ores et déjà un foncier disponible, dit «invisible», souvent propriété des collectivités et déjà pourvu en infrastructures (réseaux et voiries). Il s'agit de tous les *délaissés* (p.10). Même de petites parcelles urbaines doivent désormais être perçues comme des opportunités stratégiques de développement. La concertation dans le projet urbain permet de mieux les identifier, mais aussi d'imaginer, grâce à des démarches d'*expérimentation* (p.12), comment les aménager et les transformer pour répondre aux nouveaux besoins du territoire et de ses habitants.

• Frontage •

Désigne les espaces, publics ou privés, entre le bâti et la rue. Leur valorisation, par l'installation de petit mobilier (décoration, assise, ..) et de végétation en pied de façade (pots de fleurs, plantation...) est un levier de ré-enchantement des espaces publics. L'urbanisme participatif permet de cadrer et d'encourager la mise en valeur de ces espaces par les riverains en leur offrant la possibilité de se les réapproprier, les entretenir et les utiliser quotidiennement.

• Frugalité •

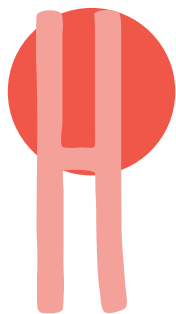
Etat d'esprit qui consiste à faire mieux avec moins. La frugalité c'est « obtenir beaucoup avec peu. La frugalité ne correspond pas à une pénitence, mais à la prise en compte de la rareté, sans exclure l'utilité de l'inutile » (Thierry Paquet pour la revue Ecologik).





• **Gestion différenciée** •

La gestion différenciée du végétal est une approche qui adapte les pratiques d'entretien en fonction des caractéristiques de chaque lieu. Au lieu d'appliquer la même gestion partout, elle prend en compte les caractéristiques de chaque zone pour favoriser la biodiversité, économiser les ressources tout en répondant aux usages et en réduisant les coûts d'entretien : tonte partielle, plantations adaptées, réduction du recours aux produits chimiques, création de prairies fleuries, ... La concertation permet de sensibiliser et de faire accepter la mise en œuvre d'une gestion différenciée au sein de ses espaces publics.



• **Habitat partagé** •

Un groupe de personnes collabore pour concevoir et développer un projet immobilier collectif, comme un immeuble ou un quartier. Les futurs habitants participent à toutes les étapes du projet : définition des besoins et des objectifs, conception architecturale, gestion du budget, écriture de la charte, et parfois même la construction. Grâce au processus participatif, chaque futur habitant a son propre logement tout en bénéficiant des espaces et des équipements communs prévus collectivement.

• **Habiter** •

C'est la manière dont nous vivons en interagissant avec l'espace qui nous entoure et englobe tout ce que nous faisons dans ces espaces, comme vivre, travailler et nous divertir... L'urbanisme participatif, en venant questionner nos manières d'habiter, est l'occasion d'imaginer des cadres de vie plus adaptés aux modes de vies d'aujourd'hui et d'envisager ceux de demain.

• **Histoire (contexte)** •

Il y a la grande histoire du lieu, il y a les petites histoires du quotidien. Leur prise en compte est essentielle pour comprendre le passé, l'identité et les besoins des locaux. Elle favorise la contextualisation du projet et contribue à préserver l'identité culturelle et architecturale d'un territoire.



• K.O. •

Parce que les démarches de concertation, c'est du temps, de l'énergie, de l'investissement. Que c'est une porte ouverte vers des perspectives réjouissantes, mais qu'il faut tout de même avouer que parfois, cela nous met K.O. ! 😊



• Local/Global •

“Penser globalement, agir localement”
La conception et la mise en œuvre des projets d'aménagement doivent tenir compte des enjeux globaux (comme le changement climatique, la durabilité, la mobilité, etc.) tout en s'adaptant aux besoins et aux spécificités locales.



• Maîtrise d'Ouvrage (MOA) •

Désigne la personne ou l'entité qui initie et finance un projet de construction ou d'aménagement. C'est le commanditaire du projet. La MOA définit les besoins du projet, les objectifs à atteindre. Elle prend les décisions tout au long du processus en veillant à ce que le projet corresponde à ses attentes. Parfois, l'intervention d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) est nécessaire pour accompagner la MOA dans le portage de projet complexes.

• Maîtrise d'Usage •

Représente les futurs utilisateurs d'un espace ou d'un bâtiment. Les missions d'Assistance à maîtrise d'Usage (AMU) sont de plus en plus répandues dans les appels d'offres. L'AMU, c'est la cheville ouvrière de la concertation. Elle joue un rôle essentiel dans la conception participative en traduisant les besoins, les préférences et en participant activement à la définition des usages et des fonctionnalités de l'espace ou du bâtiment projeté. Elle assure que le projet répond aux besoins réels de la communauté et favorise une utilisation optimale de l'espace.

• **Maîtrise d'Œuvre (MOE)** •

Représente l'ensemble des professionnels qui sont chargés de la conception et de la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement. La MOE travaille en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage pour donner vie au projet, en respectant les contraintes techniques, budgétaires et réglementaires.

• **Médiateur (facilitateur)** •

Personne qui intervient, durant les démarches de concertation entre les porteurs de projet (pouvoirs publics) et les participants (habitants et/ou usagers) afin de faciliter leurs interactions et leur compréhension mutuelle.

Son rôle est de créer un environnement propice à la discussion, de rester neutre et impartial, de faciliter la gestion des conflits...

Cela demande une posture, un savoir-faire et des outils bien particuliers, pour faire fructifier l'intelligence collective. Il est donc fortement conseillé de faire appel à des professionnels démontrant de ces compétences. Cela peut être le concepteur lui-même ou un professionnel de la concertation ou une assistance à maîtrise d'usage (associé le plus souvent à l'équipe de maîtrise d'œuvre).

• **Mixité** •

La mixité urbaine est la cohabitation de différentes fonctions urbaines au sein d'une zone donnée, par exemple, l'intégration dans un même quartier de logements, de commerces, d'espaces de travail, d'équipements publics, de services...

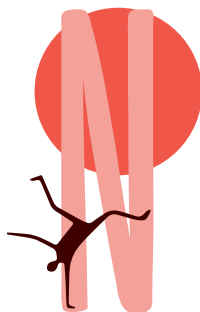
La mixité fonctionnelle désigne la coexistence de différentes fonctions ou activités au sein d'une même parcelle ou bâtiment.

La mixité, qu'elle soit urbaine ou fonctionnelle,

permet d'optimiser le foncier et de renforcer le vivre ensemble.

• **Mutualiser** •

Partage ou mise en commun de ressources, de services ou d'infrastructures entre plusieurs acteurs ou entités, souvent dans le but d'optimiser l'utilisation des moyens disponibles, de réduire les coûts ou d'améliorer l'efficacité : espace polyvalent pour les associations et le conseil municipal, lieu (chambre d'ami, buanderie, piscine...) partagé entre plusieurs habitants d'un même quartier...



• **Néoruraux** •

Habitants venant des villes et s'installant dans les campagnes sans attache familiale. Leur arrivée est parfois vue d'un mauvais œil, car leur manque de connaissance de leur nouvel environnement, associé à des différences sociales ou économiques, peut causer des problèmes de coexistence et d'adaptation. Toutefois, ces nouveaux habitants peuvent aussi être une richesse pour un territoire,

car ils contribuent à son développement socio-économique en recréant du lien social, en ouvrant des commerces ou en créant des associations. Les démarches de concertation sont l'occasion pour ces nouveaux arrivants de se présenter, de mieux comprendre leur territoire. Elles permettent aussi parfois d'apaiser les conflits et de favoriser le vivre ensemble.



- **Participation** •

cf. *concertation* p.9

- **Partenariat public/privé** •

Collaboration entre le secteur public et privé permettant de mobiliser des capitaux privés, ou encore d'externaliser la gestion, afin de réaliser des projets que la collectivité ne pourrait pas porter seule. L'urbanisme participatif favorise et accélère la mise en place de partenariats public/privé vertueux.

- **Paysage** •

Définie par la convention européenne du paysage en 2000, l'expression « paysage » désigne la partie de territoire perçue par les populations, le paysage que nous observons tous les jours et au sein duquel nous vivons. Le préserver et le valoriser, c'est contribuer à la préservation de la biodiversité, donc au bien-être des habitants en cultivant un sentiment général d'appartenance et de responsabilité. Révéler le paysage et utiliser la relation au végétal comme terrain d'échange et d'initiative est un puissant levier pour encourager l'attractivité et la convivialité d'un territoire.

- **Paysagiste concepteur** •

Professionnel essentiel dans la création des environnements urbains et ruraux. Il intervient à différentes échelles, allant des jardins aux territoires entiers et s'occupe de divers types de projets : espaces publics, urbanisme, infrastructures, espaces naturels... Il travaille en collaboration avec d'autres experts tels que les architectes, les urbanistes, les écologues et les ingénieurs pour concevoir des aménagements intégrés et harmonieux. En mixant concertation, créativité et ancrage territorial, l'intervention d'un paysagiste concepteur dans les projets d'aménagements permet une approche globale et la proposition de solutions concrètes. (cf. *concepteur* > p.8)

(à ne pas confondre avec le paysagiste qui s'occupe de l'entretien des parcs et jardins)

• **Permanence architecturale** •

La permanence (ou résidence) architecturale est un outil majeur de l'urbanisme participatif. Elle implique que les concepteurs demeurent sur le territoire, parfois même en y habitant, pour comprendre pleinement son contexte et ses besoins. Elle nécessite un changement profond de perspective dans la planification et la conception architecturale et urbaine, permettant aux concepteurs d'aller au-delà de leur rôle traditionnel. La permanence sur site permet de mieux comprendre le territoire, d'impliquer les acteurs locaux et de favoriser un aménagement "sur-mesure". La permanence agit comme un intermédiaire entre les élus, les citoyens, les experts et les artisans, contribuant ainsi au renforcement des démocraties locales dans la construction des lieux de vie.

• **Préfiguration d'usage** •

Processus visant à expérimenter et à anticiper les futurs usages d'un espace, d'un lieu ou d'un projet, avant sa réalisation définitive. Cela permet de tester différentes configurations, activités ou fonctionnalités, souvent de manière temporaire. Par exemple la piétonisation d'une rue, l'installation de mobilier, l'organisation spatiale d'un espace...

La préfiguration d'usages favorise l'implication des usagers dans la conception du projet et contribue à l'ajuster et l'améliorer en fonction des besoins réels d'un territoire.

• **Programmation (ou planification) ouverte** •

Innovation de l'urbanisme participatif, la «programmation ouverte» consiste à accueillir l'inattendu et à permettre aux espaces urbains de se développer selon les usages spontanés,

plutôt que de suivre un plan préétabli. Elle nécessite une révision des commandes publiques pour intégrer un temps dédié à l'exploration et l'expérimentation d'usages dans les espaces, afin de définir le programme final en fonction des besoins réels et des appropriations instinctives.



• **Recyclage urbain** •

Face à la raréfaction du foncier, le recyclage urbain devient un incontournable des démarches de réenchantement des centres bourgs. On entend par "recyclage urbain" la valorisation d'une surface artificialisée (bâtiments, parkings, friches industrielles) dans le but d'y accueillir de nouvelles fonctions et des usages multipliés. L'urbanisme participatif, grâce à sa proximité avec la communauté locale, aide à repérer les opportunités de recyclage, à concevoir des projets adaptés au contexte et à faciliter les *partenariats publics/privés* (p.17) pour leurs réalisations et leur gestion.

• Réemploi & réutilisation •

« **Réemploi** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

« **Réutilisation** » : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

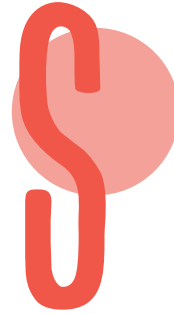
En plus d'être une solution économique, le réemploi et la réutilisation de matériaux permettent de concevoir des aménagements singuliers et durables.

• Réversibilité & évolutivité •

Capacité à pouvoir modifier, annuler ou adapter facilement les changements apportés à un espace ou à un bâtiment. Cela peut inclure la facilité de déconstruction, la possibilité de changer la fonction (par exemple : de bureaux à logements) ou d'ajuster l'espace pour de nouveaux usages. Pour mieux s'adapter aux évolutions des modes de vie, ces principes doivent être inclus dès la conception d'un projet.

• Rue •

L'urbanisme participatif facilite la reconquête des rues car il est l'occasion de repenser ensemble la place de la voiture, mais aussi de mettre en œuvre des aménagements visant à réenchanter ces espaces (cf. *bricolage urbain* > p.7, *frontage* > p.13). La qualité de vie dans une ville ou un village est largement influencée par la convivialité de ses rues.

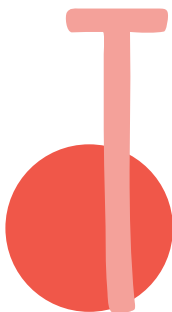


• Sobriété •

Approche qui privilégie la simplicité, la modération et la réduction des ressources et de la consommation (moyens humains, financements, matériaux, énergie...) dans la conception, la planification, la mise en œuvre et la gestion d'un projet.

• Statut des espaces •

Où comment les zones urbaines sont définies et utilisées. On peut alors parler d'espace public, privé, commun ou de proximité. Cela peut aussi inclure la fonction de ces espaces : résidentielle, commerciale, industrielle, récréative, ... Le statut des espaces influence leur réglementation. Les démarches participatives permettent de mieux évaluer auprès des habitants le statut des espaces en question et donc d'en ajuster l'aménagement, l'entretien et le développement.

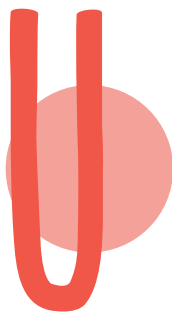


• Territoire •

Désigne une région géographique définie, associée à des caractéristiques culturelles, sociales, économiques ou politiques. Les territoires varient en taille et en complexité, allant d'une parcelle de terre à une nation entière et jouent un rôle important dans la structuration de la société et de l'espace géographique. L'urbanisme participatif permet d'imaginer des projets uniques et «sur-mesure», adaptés au territoire et à ses habitants.

• Temporaire & transitoire •

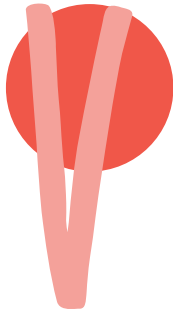
[aménagement temporaire, urbanisme transitoire] Approche qui vise à utiliser des espaces vacants ou sous-utilisés de manière provisoire et réversible. Cette démarche implique la création d'espaces publics temporaires, d'installations artistiques, de jardins communautaires ou d'autres projets éphémères pour tester de nouvelles idées. Elle favorise la participation citoyenne, la créativité et l'innovation, tout en permettant d'engager la communauté locale dans la transformation de son environnement urbain. Ce type d'approche est souvent utilisé pour redonner vie à des espaces en attente de projet définitif.



• Urbaniste •

Professionnel de l'aide à la décision qui joue un rôle essentiel dans la conception, la planification et la gestion du développement urbain, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Il travaille à différentes échelles, élaborant les documents réglementaires d'urbanisme (SCOT, PLU, ...), des études stratégiques (schéma directeur, plan guide, ...), des plans d'extensions urbaines, des zones commerciales, des parcs et des espaces publics, en tenant compte des besoins des habitants et des objectifs de la commune.





• Végétalisation (participative) •

Le végétal joue un rôle crucial dans l'authenticité, la qualité et la durabilité des aménagements urbains. Outre les espaces publics, les espaces privés, comme les jardins, les haies, les murets, les clôtures... contribuent également à l'ambiance générale d'un village. Encourager la participation des habitants à la requalification et la végétalisation de leurs façades, à la création ou l'entretien d'espaces plantés (privés ou publics) de qualité, participe à cet effort d'amélioration collective du cadre de vie.

• Voiture (et voirie) •

Actuellement, la plupart de nos espaces publics sont aménagés pour la voiture. Pour faciliter la circulation, on a progressivement élargi la voirie au détriment des trottoirs. Aujourd'hui, il s'agit de favoriser le retour des piétons et vélos en centres-bourg pour favoriser l'accessibilité et amener plus d'animation, plus de consommation, de proximité... et donc plus de lien social ! Toutefois, la remise en question de la place dédiée à la voiture dans l'espace public cristallise souvent des tensions, surtout en milieu rural. La concertation permet de créer des situations de dialogues propices et apaisées autour de ces sujets épineux.



• World Café •

Le World Café est un processus créatif qui reproduit l'ambiance d'un café. Les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables puis changent de tables à intervalles réguliers pour enrichir les conversations avec les idées issues des rotations précédentes. C'est finalement une sorte de réunion "remue-méninges" améliorée qui permet de produire collectivement des idées. C'est un outil répandu dans les processus de concertations mais il existe d'autres outils qui permettent de faire fructifier l'intelligence collective : la *cartographie participative* (p.8), la carte des acteurs, le speed boat, l'arbre des possibles, la gometocratie, les chapeaux de bonos... Faire appel à des professionnels de la concertation facilite le recours à des outils adaptés aux problématiques rencontrées.



• ZAN •

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vise à limiter l'étalement urbain en préservant les espaces verts. La France ambitionne d'atteindre le ZAN d'ici 2050, avec une première étape consistant à réduire de moitié l'étalement urbain d'ici 2030.

Pour y parvenir, trois principaux leviers sont identifiés :

Densification : construire davantage sur un même espace en surélevant des bâtiments, augmentant la densité (cf. *BIMBY* > p7) ou réorganisant les aménagements intérieurs.

Utilisation des espaces vacants : réaffecter des espaces déjà urbanisés mais inutilisés, comme les commerces vacants ou les friches industrielles, en dépolluant si nécessaire.

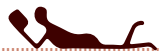
Désartificialisation et végétalisation : restaurer les fonctions naturelles du sol en dépolluant, désimperméabilisant et restaurant les sols pour compenser l'artificialisation.

La concertation durant les projets de planification et d'aménagement du territoire permet de sensibiliser les parties prenantes à ses notions et facilite l'identification d'opportunités de développement compatibles avec l'objectif de zéro artificialisation nette.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



INDEX

A		
Acceptabilité & Appropriation	5	
(A)ménager	5	
Aménités	5	
Architecte	6	
Autrement	6	
B		
Bail à Réhabiliter	6	
Biens communs	6	
BIMBY	7	
Biodiversité	7	
Bricolage (urbain)	7	
C		
Cadre (de la concertation)	7	
Cartographie participative	8	
Chantier (participatif)	8	
Circuit court	8	
Co-construction	8	
Communication (et confiance)	8	
Concepteur	8	
Concertation	9	
Conduite de projet	10	
Convention d'occupation temporaire	10	
Convivialité	10	
D		
Délaissé	10	
Diagnostic en marchant	11	
Densité	11	
E		
Écologie	11	
Économie circulaire	11	
Engagement	12	
Étude de faisabilité en acte	12	
Existant (faire avec)	12	
Expérimentation	12	
F		
Foncier	13	
Frontage	13	
Frugalité	13	
G		
Gestion différenciée	14	
H		
Habitat participatif	14	
Habiter	14	
Histoire (contexte)	14	
I-J-K		
K.O.	15	
L		
Local/Global	15	
M		
Maîtrise d'Ouvrage (MOA)	15	
Maîtrise d'Usage	15	
Maîtrise d'Œuvre (MOE)	16	
Médiateur (facilitateur)	16	
Mixité	16	
Mutualiser	16	
N		
Néoruraux	16	
O-P		
Participation	17	
Partenariat public/privé	17	
Paysage	17	
Paysagiste concepteur	17	
Permanence (architecturale)	18	
Préfiguration d'usage	18	

Q-R		U	
Recyclage urbain	18	Urbaniste	20
Réemploi & réutilisation	19		
Réversibilité & Évolutivité	19	V	
Rue	19	Végétalisation (participative)	21
		Voiture (et voirie)	21
S		W	
Sobriété	19	World café	21
Statut des espaces	19		
T		X-Y-Z	
Territoire	20	ZAN	22
Temporaire & Transitoire	20		

SOURCES :

Les 101 mots de la ville, Frédéric Lenne, Archibooks + Sautereau Editeur, collection 101 mots, 2015 | Les 101 mots de l'urbanisme, Patrick Henry, Archibooks + Sautereau Editeur, collection 101 mots, 2011 | Dicour, Vocabulaire ordinaire et extraordinaire des lieux urbains, Thierry Paquot, CNRS Éditions, 2017.

<https://www.cnrtl.fr/>

Créé en 2005 par le CNRS, le CNRTL fédère au sein d'un portail unique, un ensemble de ressources linguistiques informatisées et d'outils de traitement de la langue. Le CNRTL intègre le recensement, la documentation (métadonnées), la normalisation, l'archivage, l'enrichissement et la diffusion des ressources.

<https://www.dicopart.fr/>

le dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, la démocratie et la citoyenneté

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire>

Géococonfluences est une publication en ligne à caractère scientifique pour le partage du savoir et pour la formation en géographie. Elle est proposée depuis 2003 par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) et par l'École Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon) au nom du Ministère de l'Éducation nationale.

<https://www.reseau-amu.fr/>

Réseau de l'assistance à maîtrise d'usage. Une association nationale de professionnel.le.s au service des usages, des usagers et de nos cadres de vie

<https://www.architectes.org/>

<https://www.f-f-p.org/paysagiste-concepteur/>

La Fédération Française du Paysage (FFP) est l'association nationale représentative des paysagistes dont la plupart a le titre de paysagiste concepteur, titre reconnaissant la profession dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

PETIT GLOSSAIRE DE L'URBANISME PARTICIPATIF

© CAUE47, 2023

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1er juillet 1992 -art. L 122-4 et L. 122-5 et Code pénal art. 425).

Edité par le CAUE47 | **RÉDACTION** : Rosemarie Ducrocq, architecte chargée de mission médiation & revitalisation au CAUE47 et Nathalie Herard | **SECRETARIAT DE RÉDACTION** : Fanny Marcati et Valérie Rives | **CONCEPTION GRAPHIQUE** : Rosemarie Ducrocq
CRÉDIT PHOTO : photographie d'un atelier participatif, propriété du CAUE47 | **IMPRESSION** : IGS - Imprimerie Graphic Sud





Tel : 05.53.48.46.70
contact@caue47.com

retrouvez nous sur :



et sur www.caue47.com

Le CAUE47 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne est une association départementale créée dans le cadre de la loi sur l'Architecture de 1977

